

CONSEILS DE QUARTIERS DE LA VILLE DE BAYONNE

**RÉUNION D'INSTALLATION DU
CONSEIL DE QUARTIERS LES RIVES DROITES DE L'ADOUR
JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 – SALLE SAINTE-URSULE – 18H30**

COMPTE-RENDU VALIDÉ PAR LE BUREAU ET LE CONSEIL DE QUARTIERS

Avec les Conseils de quartiers

**Devenez
acteur, actrice
de votre ville!**



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE

Ordre du jour :

1/ Présentation des membres du Conseil de quartiers

2/ Désignation du Bureau

3/ Présentation des champs d'actions et du calendrier

Annexe 1 – Liste des participants

Annexe 2 – Présentation projetée

La salle est disposée en rectangle de façon à ce que chaque membre du Conseil de quartiers se fasse face. Un chevalet nominatif est placé devant chaque personne de même qu'un badge pour faciliter la prise de connaissance. Un micro individuel est installé devant chaque Conseillère et Conseiller de quartiers pour faciliter la compréhension de tous lors des prises de parole. Chaque personne dispose d'un kit d'accueil comprenant la charte des Conseils de quartiers, des cartes du territoire et un stylo.

Intervention de Jean-René Etchegaray, Maire de Bayonne

Jean-René Etchegaray, Maire de Bayonne, accueille les personnes nouvellement désignées et tirées au sort pour participer au second mandat des Conseils de quartiers. Il partage le plaisir qui est le sien et celui des élus présents d'ouvrir cette nouvelle session citoyenne.

Il rappelle que depuis la loi démocratie de proximité de 2002, les Conseils de quartiers sont une obligation légale uniquement pour les villes de plus de 80 000 habitants. La Ville de Bayonne, qui compte 54 000 habitants, a décidé de les mettre en place afin de créer un lieu d'expression où élus et citoyens puissent se rencontrer et se parler, dans une approche plus dynamique qui manque à l'expression démocratique. Il considère que l'action municipale, menée pour les citoyens, doit également se faire avec eux et notamment avec les Conseils de quartiers. Confronter les façons de voir, croiser les regards est très bénéfique. Cette initiative s'inscrit dans la dynamique citoyenne déjà initiée notamment à travers le budget participatif.

Afin d'assurer un lien permanent avec les habitants et être au plus près de la réalité des territoires, il a aussi décidé créer la fonction d'adjoints de quartier, sur le même périmètre que celui des Conseils de quartiers. Cette fonction a été confiée à 4 élus de l'équipe municipale, dont Christian Millet-Barbé pour le Conseil de quartiers « Les rives droites de l'Adour ». Il présente Sophie Castel et Joseba Erremundeguy qui coordonnent le travail des Conseils de quartiers ainsi qu'Elodie Cluzeau, Chargée de mission de la Ville de Bayonne, experte dans le domaine de la participation citoyenne, qui assure le fonctionnement des Conseils de quartiers. Il ajoute que les services de la Ville seront aussi à disposition pour approfondir des sujets et des projets.

Il rappelle le bilan très positif des premiers Conseils de quartiers mis en place il y a deux ans. Volontaires et engagés, les membres se sont impliqués pour améliorer le cadre de vie de leur ville et des quartiers. Il confie avoir été surpris des multiples propositions émises par les Conseils de quartiers. Toutes ont été étudiées et certaines sont déjà en cours de réalisation. Il souhaite « bon vent » aux nouveaux membres du Conseil de quartiers et les remercie pour leur participation.

Introduction

Sophie Castel, Adjointe au Maire en charge du patrimoine culturel et urbain, de la coordination avec les Conseils de quartiers, Adjointe de quartier, Présidente du Conseil de quartiers « À l'ouest de la Nive » rappelle les dates clés de la création des Conseils de quartiers. Le 4 juillet 2020, le Conseil municipal a voté la mise en place des Conseils de quartiers, dans le prolongement de la politique de développement de la participation citoyenne de la Ville. Le

8 avril 2021, il a adopté la charte des Conseils de quartiers fixant le périmètre géographique et le champ d'action de chacun des 4 Conseils de quartiers.

Les périmètres des Conseils de quartiers sont les suivants :

- « Les rives droites de l'Adour » : quartiers Saint-Bernard, Citadelle, Saint-Esprit, Saint-Frédéric et Arrousets. Christian Millet-Barbé en est l'adjoint de quartier ;
- « Sur les hauteurs de Bayonne » : quartiers Coumères, Sainstantan, Habas, Sainte-Croix, Grand Basque et Séqué. Cyrille Laiguillon en est l'adjoint de quartier ;
- « Entre Nive et Adour » : quartiers Petit Bayonne, Mousserolles, Resplandy et Prissé. Françoise Brau-Boirie en est l'adjointe de quartier ;
- « À l'ouest de la Nive » : quartiers Grand Bayonne, Polo Beyris, Saint-Amand, Marracq, Arènes, Balichon et Allées Marines. Elle est en l'adjointe de quartier.

Joseba Erremundeguy, Conseiller municipal délégué auprès du Maire en charge de l'évaluation des politiques publiques, de la prospective et de la relation avec les Conseils de quartiers, explique que chaque Conseil de quartiers comprend 28 membres répartis en 3 collèges au sein desquels la parité a été respectée :

- 16 habitantes et habitants qui résident sur le périmètre ;
- 8 actrices et acteurs locaux représentant des organismes divers. 6 personnes ont été tirées au sort et 2 ont été désignées par Monsieur le Maire ;
- 4 élus : 3 élus de la majorité et 1 élu de l'opposition.

Il rappelle que les membres du Conseil de quartiers n'ont pas vocation à représenter les habitants de leur quartier ni à faire état des problèmes du quotidien. Ces derniers doivent remonter via le dispositif « Les élus à votre écoute ». Le rôle des Conseils de quartiers est de travailler ensemble, à partir de la subjectivité et de l'expérience personnelle de chacun, sur des projets qu'ils auront déterminés pour améliorer le cadre de vie, la transition écologique, l'identité des quartiers et la cohésion sociale. Il précise qu'Elodie Cluzeau et lui-même assureront l'animation des Conseils de quartiers.

Accueil

Christian Millet-Barbé, Adjoint au Maire en charge de la prévention de la délinquance, de la tranquillité et de la sécurité publiques, de la lutte contre les incivilités, Adjoint de quartier, Président du Conseil de quartiers « Les rives droites de l'Adour » remercie tous les membres du Conseil de quartiers pour leur présence. Il informe que Cyrille Lauferon, représentant de l'association Euskaldun Buruak, sera absent ce soir et que Joëlle Turcat, membre de l'association Animaux assistance Europe, arrivera plus tard.

Il présente l'ordre du jour :

- Présentation des membres du Conseil de quartiers ;
- Désignation du Bureau ;
- Présentation du champ d'action et du calendrier.

1/ Présentation des membres du Conseil de quartiers

Joseba Erremundeguy invite chaque membre à se présenter pour faire connaissance en indiquant son prénom, son nom, son secteur géographique, les raisons pour lesquelles il s'est présenté au Conseil de quartiers et ses attentes. Le tour de table commence par le collège des acteurs locaux et se poursuit par le collège des habitants.

À tour de rôle, les membres se présentent.

Les Conseillères et Conseillers de quartiers font part de leur intérêt pour les espaces publics partagés, les lieux de rencontre dans le quartier, la sécurisation des piétons et cyclistes, la défense de la diversité, la vie de quartier, les problématiques urbaines et d'habitat, la thématique environnementale.

Les motivations et attentes qui ressortent de ce tour de table sont les suivantes :

- Mieux suivre ce qui va se passer dans les quartiers ;
- Améliorer la vie dans les quartiers, notamment au niveau culturel et festif ;
- Être utile et participer à la vie du quartier, faire des propositions constructives pour son évolution en tenant compte des enjeux qui lient les différents quartiers ;
- Donner son avis et partager son expertise ;
- Apporter une pierre à l'édifice, représenter son quartier et l'améliorer ;
- Participer aux réflexions et aux avancées des différents projets ;
- Voir aboutir les projets mis en place par les prédécesseurs ;
- Avoir les points de vue de tout le monde ;
- Créer un lien entre les élus, les habitants et la ville afin de dynamiser le quartier et tous les autres quartiers de la Ville ;
- Installer des « ralentisseurs de bruit » ;
- Suivre l'avenir du quartier de la Citadelle. Voir ce qui peut être amélioré dans ce quartier pendant les travaux ;
- Développer la valeur patrimoniale du quartier Saint-Esprit et le bien vivre ensemble dans ses différents équilibres. Contribuer à ce que ce quartier évolue dans le bon sens ;
- Surveiller les poussées immobilières gênantes ;
- Être informé de l'évolution des décisions sur les nuisances énormes émanant du port (pollution par les tourbes) ;
- Faire évoluer les aménagements du quartier Arrousets où les trottoirs, très étroits et pentus, ne sont pas aménagés pour les poussettes et les personnes handicapées, où les parcs de jeux sont inexistantes et la desserte en bus insuffisante. Adoucir les mobilités dans ce quartier très cloisonné. Prévoir le futur de cet ancien quartier de campagne qui comprenait beaucoup de maisons et donc d'espaces verts et où les nombreux bâtis actuels ne prévoient pas de parcs. Étudier la question de l'imperméabilisation des sols ;
- Échanger sur les perspectives du quartier Saint-Bernard et réussir à y préserver une vie champêtre.

Juliette Brocard, Conseillère municipale de l'opposition, se dit très contente de voir les Conseils de quartiers exister et vivre à Bayonne. Ils permettent de partager les expériences et les réalités de la vraie vie. Membre de commissions sociales, elle est très intéressée par les questions d'urbanisme, d'habitat et de logement.

Marie-Anne Delobel, Conseillère municipale de la majorité, partage l'enthousiasme exprimé autour de cette table. Elle trouve très rassurant pour la démocratie, la vie et le développement bayonnais, de voir autant de personnes engagées. La Ville de Bayonne change beaucoup et elle est accompagnée dans ce changement. Christian Millet-Barbé précise que Marie-Anne Delobel, de par ses activités professionnelles, est experte en matière de concertation avec la population.

David Tollis, Directeur général des services de la Ville, explique que les représentants des services de la Ville participeront à des réunions du Conseil de quartiers pour :

- Écouter, entendre les réflexions et les propositions ;
- Accompagner la réflexion en amenant des informations pour que le Conseil de quartiers puisse affiner et orienter plus précisément ses axes de travail ;
- Informer et mettre en œuvre les propositions.

Elodie Cluzeau, Chargée de mission de la Ville, animatrice et coordinatrice des Conseils de quartiers, se présente. Elle présente également sa collaboratrice Valérie Diharce, Assistante administrative. Toutes les deux seront à l'écoute des membres du Conseil de quartiers pendant leur mandat, aux côtés des élus et des services de la Ville. La mission Conseil de quartiers assure le lien avec les services de la Ville. Elle constitue la porte d'entrée pour les Conseillères et Conseillers de quartiers qui peuvent la joindre de la manière suivante :

- Par email sur l'adresse unique dédiée conseilsdequartiers@bayonne.fr ;
- Par téléphone : 05.59.46.60.62 (Elodie) / 05.59.46.63.92 (Valérie).

Christian Millet-Barbé souligne le travail essentiel accompli par les services de la Ville. Leurs éclairages sont absolument indispensables pour mener les réflexions et permettent d'apprendre collectivement beaucoup de choses.

2/ Désignation du Bureau

Christian Millet-Barbé explique que le Bureau se réunit afin de préparer l'ordre du jour des réunions plénières et si besoin, remonter des doléances. Il assure l'organisation du suivi du Conseil de quartiers. La réunion de Bureau se déroule en général sur l'heure du déjeuner et dure 1h maximum. Le Bureau est composé de 4 membres : lui-même en tant que Président, Marie-Anne Delobel, un représentant des habitants et un représentant des acteurs locaux. Il demande si, dans chaque collège, des personnes souhaitent se porter volontaires pour faire partie du Bureau. S'il n'y a qu'un volontaire par collège, il sera désigné d'office. Si le nombre de volontaires est supérieur à un, un tirage au sort sera organisé.

Pour le collège acteurs locaux, Gwénaëlle Drochon, Martine Naudy Gilles et Petra Kessler se présentent. Un tirage au sort est alors organisé. Il est demandé à un membre volontaire du collège habitants de procéder au tirage. Martine Naudy Gilles est tirée au sort.

Pour le collège habitants, Anne-Marie Fagoaga, Jérôme Da Silva Moreira et Robert Montori se présentent. Un tirage au sort est alors organisé. Il est demandé à un membre volontaire du collège acteurs locaux de procéder au tirage. Anne-Marie Fagoaga est tirée au sort.

3/ Présentation des champs d'actions et du calendrier

À l'appui de la présentation projetée, annexée au compte-rendu, Joseba Erremundeguy présente l'organisation du Conseil de quartiers et ses champs d'action.

- **Le rôle d'un Conseil de quartiers**

Joseba Erremundeguy rappelle qu'il s'agit d'une instance consultative qui n'a ni pouvoir de décision ni mandat de représentation. Il s'agit d'un lieu :

- D'information et de connaissance du fonctionnement de la Ville et de l'organisation territoriale de l'action publique en général. Certaines idées qu'auront les membres des Conseils de quartiers pourront dépendre des compétences de la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB), du syndicat des mobilités Pays Basque – Adour, du Département ;
- De débat pour échanger et confronter des points de vue sur la base de techniques et de règles d'écoute mutuelle et de partage de la parole ;
- De réflexion pour imaginer de nouveaux projets ou la transformation de projets en cours.

Lors de la précédente mandature, 600 idées ont été émises par les 4 Conseils de quartiers. Les services de la Ville les ont toutes étudiées et ont émis un avis sur leur possible réalisation technique et financière. Sur cette base, chaque Conseil de quartiers a retenu 10 projets maximum constituant leur feuille de route. Pour ce mandat, il est proposé de retenir au maximum 5 projets, car l'expérience a montré que chaque projet demande un investissement important.

- **Les engagements de chacun**

Joseba Erremundeguy indique que les Conseillères et Conseillers de quartiers assurent une mission volontaire et bénévole, exclusivement dans l'intérêt général. De son côté, la Ville s'engage à associer les Conseils de quartiers aux politiques prospectives, prendre en compte leurs contributions et alimenter le dialogue citoyen.

- **Les champs d'actions des Conseils de quartiers**

Le Conseil de quartiers intervient sur 4 champs d'actions :

- Renforcer le lien social dans le quartier ;
- Accompagner les transformations du quartier pour faire face aux enjeux de la transition écologique et énergétique ;
- Participer à consolider l'identité du quartier ;
- Encourager et soutenir les démarches de concertation organisées par la Ville ou la CAPB. Il donne l'exemple de la concertation menée sur le projet d'aménagement urbain « Rive droite de l'Adour ».

- **La méthodologie de travail et le calendrier**

Le premier semestre du mandat est consacré à l'élaboration de la feuille de route du Conseil de quartiers. Cette élaboration comprend 6 étapes :

1. Définition collective de la perception du quartier et de la manière dont le Conseil de quartiers souhaite le faire évoluer. Cette étape donnera lieu à un état des lieux comprenant les aspects positifs du quartier, les points à améliorer, etc. La réunion plénière se tiendra le 31 janvier 2024 ;
2. Sur la base de la vision commune subjective établie, proposition d'axes de travail et premières priorisations. La réunion plénière se tiendra le 28 février 2024 ;
3. Rencontre avec les anciens Conseils de quartiers qui partageront leurs expériences et les projets issus de leur mandat en cours de réalisation. La réunion plénière se tiendra le 20 mars 2024 ;
4. Analyse des propositions d'axes de travail par les services de la Ville et éventuellement d'autres administrations en avril 2024 ;
5. Présentation de l'analyse de faisabilité des propositions et priorisation finale en choisissant au maximum 5 projets qui constitueront la feuille de route du Conseil de quartiers pendant son mandat. La réunion plénière se tiendra le 22 mai 2024 ;
6. Vote de la feuille de route de chaque Conseil de quartiers par le Conseil municipal du 4 juillet 2024 et publication.

Toutes les réunions plénières du Conseil de quartiers se dérouleront salle Sainte-Ursule, de 18h30 à 21h30. Christian Millet-Barbé précise que le Conseil de quartiers pourra également se réunir sur le terrain pour des balades urbaines exploratoires. Il donne l'exemple du précédent Conseil de quartiers qui a exploré l'ensemble du quai Bergeret afin de voir les pistes d'aménagement qui pouvaient être proposées lorsqu'il a décidé de retenir ce projet dans sa feuille de route.

Joseba Erremundeguy indique en effet que la période allant de juin 2024 à juin 2025 sera consacrée à la mise en œuvre de la feuille de route. Les projets seront affinés et mis en œuvre dans des groupes de travail comprenant des élus, des services de la Ville et des membres du Conseil de quartiers. Le nombre de réunions de chaque groupe de travail dépendra du projet, de ses besoins et du temps que chacun souhaite y consacrer. Puis un bilan sera dressé et présenté avant la fin du mandat du Conseil de quartiers fixée en novembre 2025.

Échanges

Joseba Erremundeguy propose aux personnes qui le souhaitent de prendre la parole.

Un Conseiller de quartiers souhaite savoir si le calendrier de réunions est définitif et si, en cas d'absence, il est possible de passer un message. Christian Millet-Barbé répond que le calendrier doit être prévu longtemps à l'avance afin que les services puissent s'organiser et qu'il sera possible de faire passer un message. Il ajoute qu'un compte-rendu sera rédigé pour chaque réunion et transmis aux membres du Conseil de quartiers. Elodie Cluzeau confirme que les membres du Conseil de quartiers absents pourront adresser leur message par mail ou par téléphone à la mission Conseil de quartiers, avant la réunion. Elle explique que la construction des feuilles de route se fait en même temps pour les 4 Conseils de quartiers, dans des lieux de proximité. Pour des raisons de logistique et de coordination, le calendrier des réunions est donc ainsi proposé. Joseba Erremundeguy confirme que la Ville est obligée de définir un calendrier pour établir la feuille de route et laisser le temps de sa mise en œuvre

sur la durée du mandat. Il informe que 136 réunions ont été organisées pendant le mandat précédent des Conseils de quartiers, sans compter les réunions internes de préparation.

Une Conseillère de quartiers demande quand les membres du Conseil de quartiers auront un bilan des projets du précédent mandat pour savoir où ils en sont et ce qui peut bloquer leur réalisation, notamment pour les travaux du quai Bergeret. Christian Millet-Barbé répond que la rencontre prévue en mars avec les anciens membres du Conseil de quartiers a pour but notamment d'évoquer ce bilan. Cette rencontre n'est pas organisée plus tôt afin de laisser le champ libre aux membres du Conseil de quartiers nouvellement désignés pour s'exprimer sans être influencés. Il rappelle que tous les projets ont été votés en Conseil municipal et que les informations sont disponibles sur le site internet de la Ville. Concernant la requalification du quai Bergeret, ce projet important, qui nécessite d'avancer par étape, sera aussi évoqué.

Jean-René Etchegaray ajoute que d'excellentes propositions ont été émises pour le quai Bergeret et qu'un projet le concernant a aussi été retenu au budget participatif pour un montant de 120 000 €. L'aménagement total des 900 mètres de ce quai coûtera à minima dix fois plus. La Ville doit le budgéter en séquençant les travaux. Il souligne l'articulation du travail entre les Conseils de quartiers et le budget participatif. Il invite le Conseil de quartiers à poursuivre la discussion sur ce projet et à être force de propositions s'il le souhaite.

Une Conseillère de quartiers résidant chemin de Laharie dans le quartier Saint-Bernard, évoque les commérages qui circulent à propos de l'avenir du quartier. La Ville aurait préempté une propriété et le jardin Lapègue, ainsi que des maisons pour y construire un immeuble. Les habitants de sa résidence demandent s'il est possible d'éclaircir ces projets en réunion. Ils souhaitent aussi que les graffitis grossiers visibles sur les anciens hangars désaffectés soient repeints ou que l'emboisement du bord de la voie aille jusqu'à la station d'épuration.

Un Conseiller de quartiers signale que les graffitis pourraient être une mission pour le festival Points de vue.

Jean-René Etchegaray précise que ce festival annuel a permis la réalisation de magnifiques fresques dans plusieurs lieux de la Ville et que la Ville de Bayonne est précurseuse dans ce domaine.

Concernant le quartier Saint-Bernard, il sait que les habitants sont inquiets quant au devenir des terrains maraichers, se demandant s'ils sont tous voués à l'urbanisation. Il assure que rien n'est encore décidé très précisément. La Ville est confrontée à la mise en œuvre de la loi climat et résilience, notamment à la manière de décliner le zéro artificialisation nette (ZAN), et aux injonctions contradictoires que cela engendre. Il faut à la fois préserver les espaces naturels dont les espaces maraichers font partie et accueillir la population qui souhaite s'installer et qui n'y arrivera pas si la Ville ne prend pas l'initiative de réaliser des opérations de construction avec une maîtrise publique. Les grands équilibres doivent être respectés pour conserver le caractère naturel de la ville, traversée par la Nive et l'Adour, qui compte 40% d'espaces naturels. Mais actuellement, 5 à 6 000 personnes sont en attente de logements sur Bayonne qui par ailleurs a la fierté de compter presque 30% de logements sociaux. Il ajoute que certains habitants demandent de ne plus construire. D'autres ne sont pas contre, mais ne veulent pas de construction devant ou à côté de chez eux.

L'exercice est compliqué, mais il faut trouver des solutions et des limites pour ne pas aller trop loin. Sur Bayonne, 50 hectares susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation ont été classés en espaces naturels agricoles ou forestiers. Annoncer ce genre de décision aux propriétaires concernés est difficile, mais la Ville doit parfois prendre des décisions qui fâchent. L'avis du Conseil de quartiers est capital sur ce sujet.

Christian Millet-Barbé rappelle que le Conseil de quartiers n'est pas là pour représenter les habitants du quartier et relayer les problèmes du quotidien tels que le nettoyage des graffitis. Pour ces questions, les habitants doivent s'adresser au dispositif « Les élus à votre écoute ». Sophie Castel, élue en charge du dispositif, indique qu'une commission se réunit tous les mois avec les services et fait le point sur tous les sujets remontés par les habitants dans tous les quartiers. La liste des élus et leurs contacts figurent en seconde page de chaque édition du magazine de la Ville.

Joseba Erremundeguy propose qu'en fin de réunion, un rendez-vous soit pris pour aller voir sur place les problèmes liés aux tourbes et aux graffitis. La liste des élus membres du dispositif « Les élus à votre écoute » a été mise à disposition des membres du Conseil de quartiers dans le dossier remis sur table.

Un Conseiller de quartiers demande combien d'habitants regroupe le périmètre de ce Conseil de quartiers. Il évoque aussi le sujet des cheminements doux à Saint-Frédéric et Saint-Esprit, notamment aux abords du groupe scolaire Jules Ferry. Ce sujet pourrait être abordé par le Conseil de quartiers pour apporter des réponses aux problématiques qui s'y posent pour les enfants, les parents, mais aussi l'ensemble des passants.

Une Conseillère de quartiers souhaite savoir si le projet de circulation sur la rue d'Arrousets concerne aussi les trottoirs. Christian Millet-Barbé répond que ce projet de l'ancien Conseil de quartiers, dont le but est de pacifier la circulation sur cette rue où passent 5500 véhicules par jour en provenance principalement du sud des Landes, est en cours de réflexion. Une expérimentation comprenant un comptage des voitures et un système de ralentissement plus important est prévue sur quelques mois, afin d'étoffer la vision de la problématique. Des décisions seront prises par la suite.

Jean-René Etchegaray ajoute que ce dossier est complexe. Beaucoup ont souligné la dangerosité de la rue d'Arrousets dont les trottoirs sont insuffisants et qui mériterait l'aménagement d'une piste cyclable. Il n'est malheureusement pas possible d'en aménager une compte tenu de la largeur de la voie. Mais l'aménagement routier proposé, déjà en place au Polo Beyris ou chemin de Laharie, va obliger les voitures à rouler lentement. Si ces aménagements ne suffisent pas, un goulot d'étranglement sera créé en aval, à la limite entre Bayonne et Tarnos. Une association s'est créée contre ce projet, les élus landais contestent cette décision, mais la Ville tient bon. Les personnes qui empruntent cette rue peuvent passer par d'autres axes ou utiliser les transports en commun.

Une Conseillère de quartiers demande si les différents Conseils de quartiers sont amenés à se rencontrer concernant les sujets ayant des connexions avec les autres quartiers. Elle évoque le cas du pont Saint-Esprit qui doit selon elle être mis à l'ordre du jour. Christian Millet-Barbé répond que la charte prévoit bien l'organisation de réunions inter-quartiers. En fonction des sujets, elles peuvent se tenir en plénière ou en groupe de travail. Joseba Erremundeguy

précise que le pont Saint-Esprit peut être évoqué au sein du Conseil de quartiers sans passer par une réunion inter-quartiers, organisée dans un cadre précis. Il ajoute que les 2 réunions inter-quartiers organisées portaient sur le projet de transition écologique de la Ville et le bilan des fêtes de Bayonne 2023. Pour répondre à une question posée, il indique que le territoire du Conseil de quartiers compte un peu plus de 11 400 habitants et 7 100 logements.

Un Conseiller de quartiers souhaite savoir s'il est possible de travailler sur des projets en amont de la prochaine réunion. Il propose d'ouvrir son local aux membres du Conseil de quartiers qui auront besoin de se réunir. Christian Millet-Barbé répond que les Conseillères et Conseillers de quartiers sont totalement libres de se réunir et travailler entre eux.

Elodie Cluzeau invite les membres du Conseil de quartiers à prendre des photos des éléments qu'ils repèrent sur le terrain afin d'alimenter la prochaine réunion destinée à élaborer un état des lieux des atouts et faiblesses du territoire. Joseba Erremundeguy ajoute qu'au regard de l'expérience passée, il n'est pas nécessaire que les membres se réunissent avant l'état des lieux. Il précise que les prochaines réunions seront beaucoup plus participatives que cette première rencontre, avec des travaux menés en sous-groupes, propices aux échanges.

Conclusion

Elodie Cluzeau demande l'accord des membres du Conseil de quartiers pour partager leurs coordonnées électroniques au sein du groupe. Aucun membre ne s'y oppose. La liste des membres du Conseil de quartiers, avec ces informations, sera adressée avec le compte-rendu provisoire soumis à validation, par voie électronique.

Christian Millet-Barbé invite les Conseillères et Conseillers de quartiers à se rassembler pour effectuer une photo de groupe qui sera diffusée sur les supports de communication de la Ville. Il invite en suivant les membres à partager un moment convivial pour poursuivre les échanges informels et faire connaissance.

Annexe 1- Liste des participants :



CONSEIL DE QUARTIERS "LES RIVES DROITES DE L'ADOUR" RÉUNION DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 - 18H30 - SALLE SAINTE URSULE

Par ordre alphabétique

FEUILLE DE PRÉSENCE

COLLEGE HABITANT.E.S				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	SECTEUR GÉOGRAPHIQUE	SIGNATURE
Monsieur	Abtour	Georges-Henri	Saint Esprit - Sainte Frédéric	<i>Présent</i>
Monsieur	Da Silva Moreira	Jérôme	Citadelle	<i>Présent</i>
Monsieur	Dichard	Benoît	Saint-Bernard	<i>Présent</i>
Madame	Dubau	Anne-Marie	Citadelle	<i>Présente</i>
Madame	Fagoaga	Anne-Marie	Saint Esprit - Sainte Frédéric	<i>Présente</i>
Madame	Ferreira	Irène	Saint-Bernard	<i>Présente</i>
Madame	Geneste	Annie	Arrousets	<i>Présente</i>
Madame	Lahillade	Eliette	Saint-Bernard	<i>Présente</i>
Madame	Lalague	Martine	Saint Esprit - Sainte Frédéric	<i>Présente</i>
Madame	Lauga	Karine	Arrousets	<i>Présente</i>
Monsieur	Lembezat	Cédric	Arrousets	<i>Présent</i>
Monsieur	Michel-Poisson	Philippe	Arrousets	<i>Présent</i>
Monsieur	Montori	Robert	Saint-Bernard	<i>Présent</i>
Monsieur	Naudy	Philippe	Saint Esprit - Sainte Frédéric	<i>Présent</i>
Madame	Péchiné	Martine	Citadelle	<i>Présente</i>
Monsieur	Rafael	Heitor	Saint-Bernard	<i>Présent</i>
COLLEGE ACTEURS LOCAUX ASSOCIATIONS				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Monsieur	Dabbadie	Robert	Yacht Club de Bayonne	<i>Présent</i>
Madame	Drochon	Gwenaëlle	Association des professionnels de Saint Esprit	<i>Présente</i>
Monsieur	Lauferon	Cyrille	Euskaldun Buruak	<i>Excusé</i>
Monsieur	Le Guilly	Tony	Street Art Hip Hop	<i>Présent</i>
Madame	Naudy Gilles	Martine	Collectif le Vigilant	<i>Présente</i>
Madame	Turcat	Joelle	Animaux Assistance Europe	<i>Présente</i>
PROFESSIONNELS				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	ORGANISME	SIGNATURE
Madame	Kessler	Petra	Le Comptoir d'Anna	<i>Présente</i>
Monsieur	Zamora	Jacques	SARL Jacques Zamora	<i>Présent</i>
COLLEGE ELU.E.S				
CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM	FONCTION	SIGNATURE
Madame	Brocard	Juliette	Conseillère municipale membre de l'opposition	<i>Présente</i>
Madame	Delobel	Marie-Anne	Conseillère municipale de la majorité	<i>Présente</i>
Monsieur	Erremundeguy	Joseba	Conseiller municipal délégué en charge de la relation avec les Conseils de quartiers	<i>Présent</i>
Monsieur	Millet-Barbé	Christian	Adjoint de quartier	<i>Présent</i>

Participaient également : Jean-René Etchegaray - Maire de Bayonne, David Tollis - Directeur général des services, Elodie Cluzeau - Chargée de mission et Valérie Diharce – Assistante administrative Ville de Bayonne

Annexe 2- Présentation projetée

RÉUNION
D'INSTALLATION DU
CONSEIL DE
QUARTIERS
« LES RIVES DROITES
DE L'ADOUR »

Jeudi 30 novembre 2023

The logo for Bayonne BAIONA-PAYS BASQUE is located in the bottom right corner. It features the word "Bayonne" in a stylized font where the "B" is green and the rest is red. A small green asterisk is positioned to the right of the "e". Below "Bayonne" is the text "BAIONA-PAYS BASQUE" in a smaller, green, sans-serif font. The entire logo is contained within a white, rounded rectangular shape.

Intervention de

Jean-René Etchegaray

Maire de Bayonne

Introduction de

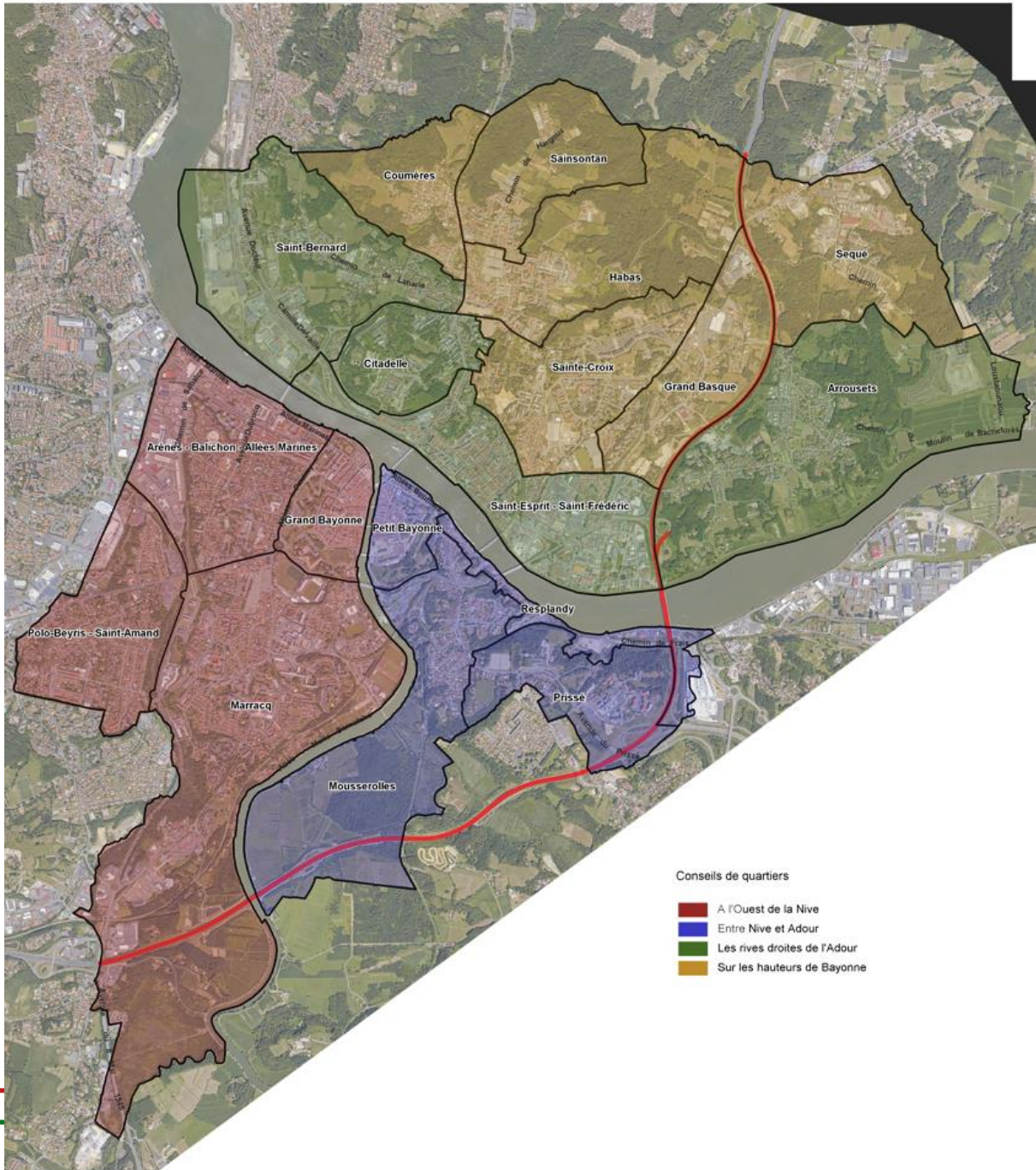
Sophie Castel,

Adjointe de quartier, chargée de la
coordination des Conseils de quartiers

et Joseba

Erremundeguy,

Conseiller municipal délégué auprès du
Maire, chargé de la relation avec les
Conseils de quartiers



- Conseils de quartiers
- A l'Ouest de la Nive
 - Entre Nive et Adour
 - Les rives droites de l'Adour
 - Sur les hauteurs de Bayonne

Ordre du jour

- 1/ Présentation des membres du Conseil de quartiers
- 2/ Désignation du Bureau
- 3/ Présentation des champs d'actions et du calendrier

La Mission Conseils de quartiers à votre écoute

Une adresse électronique unique
conseilsdequartiers@bayonne.fr

Élodie CLUZEAU
Chargée de mission
05.59.46.60.62

Valérie DIHARCE
Assistante administrative
05.59.46.63.92

Avec les Conseils de quartiers

Devenez
acteur, actrice
de votre ville!



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE


1/ Présentation des membres du Conseil de quartiers


2 / Désignation du Bureau


3 / Présentation des champs d'actions et du calendrier

Un Conseil de quartiers, c'est quoi ?

 **Un lieu d'information** ➔ connaître, diffuser

 **Un lieu de débat** ➔ écouter, échanger, confronter les points de vue

 **Un lieu de réflexion** ➔ proposer des expérimentations, formaliser des contributions sur le territoire de la commune et dans le cadre des compétences de la ville

 **Une instance consultative** qui n'a pas de pouvoir de décision ni de mandat de représentation

 **Une instance de participation complémentaire des autres dispositifs** : concertations de projets, budget participatif, les élus à votre écoute

Les engagements des Conseillères / Conseillers de quartiers

- Assurer une mission **volontaire** et **bénévole**
- Participer à un mandat de 2 ans exclusivement dans **l'intérêt général**
- Être **facilitatrices / facilitateurs** de la participation

Quels objectifs pour la Ville ?

- **Enrichir la vie publique locale** ➤ améliorer l'action municipale en tenant compte des contributions des Conseils de quartiers
- **Entretenir et faciliter les rapports de proximité** ➤ mieux identifier les besoins et les attentes des habitants et des acteurs locaux dans les quartiers et pour la ville

Les engagements de la Ville

- **Associer les Conseils de quartiers** aux politiques prospectives menées à travers des schémas directeurs de la Ville
- **Prendre en compte leurs contributions** dans le plan d'actions de la Ville, à court, moyen ou long terme
- **Alimenter le dialogue citoyen** en soumettant des sujets à la concertation et en proposant des expérimentations

Une charte, 4 champs d'actions

- ① **Renforcer le lien social** dans le quartier, en accompagnant ou valorisant des initiatives locales propres à améliorer le vivre ensemble et encourager les solidarités
- ② Accompagner les transformations du quartier pour **faire face aux enjeux de la transition écologique et énergétique**

Une charte, 4 champs d'actions

③ Encourager et soutenir les démarches de concertation organisées par la Ville ou l'Agglomération sur les projets qui touchent les quartiers, en veillant à l'association du plus grand nombre

④ Participer à consolider l'identité du quartier en organisant, en participant ou en soutenant des démarches de connaissance participative

Une feuille de route élaborée en 6 étapes et 4 réunions

Réunion plénière
Janvier

① **Réalisation d'un état des lieux du territoire du Conseil de quartiers** selon les thèmes du vivre ensemble et du lien social, des enjeux de la transition écologique et énergétique et l'identité des quartiers en définissant les atouts et les faiblesses.

Réunion plénière
Février

② A partir de cet état des lieux, **identification de propositions d'axes de travail et premières priorisations.**

Réunion plénière
Mars

③ **Rencontre entre les anciens et les nouveaux Conseils de quartiers** – Présentation des feuilles de route du mandat 2021-2023.

Mars/Avril

④ Analyse des propositions d'axes de travail par les services de la Ville.

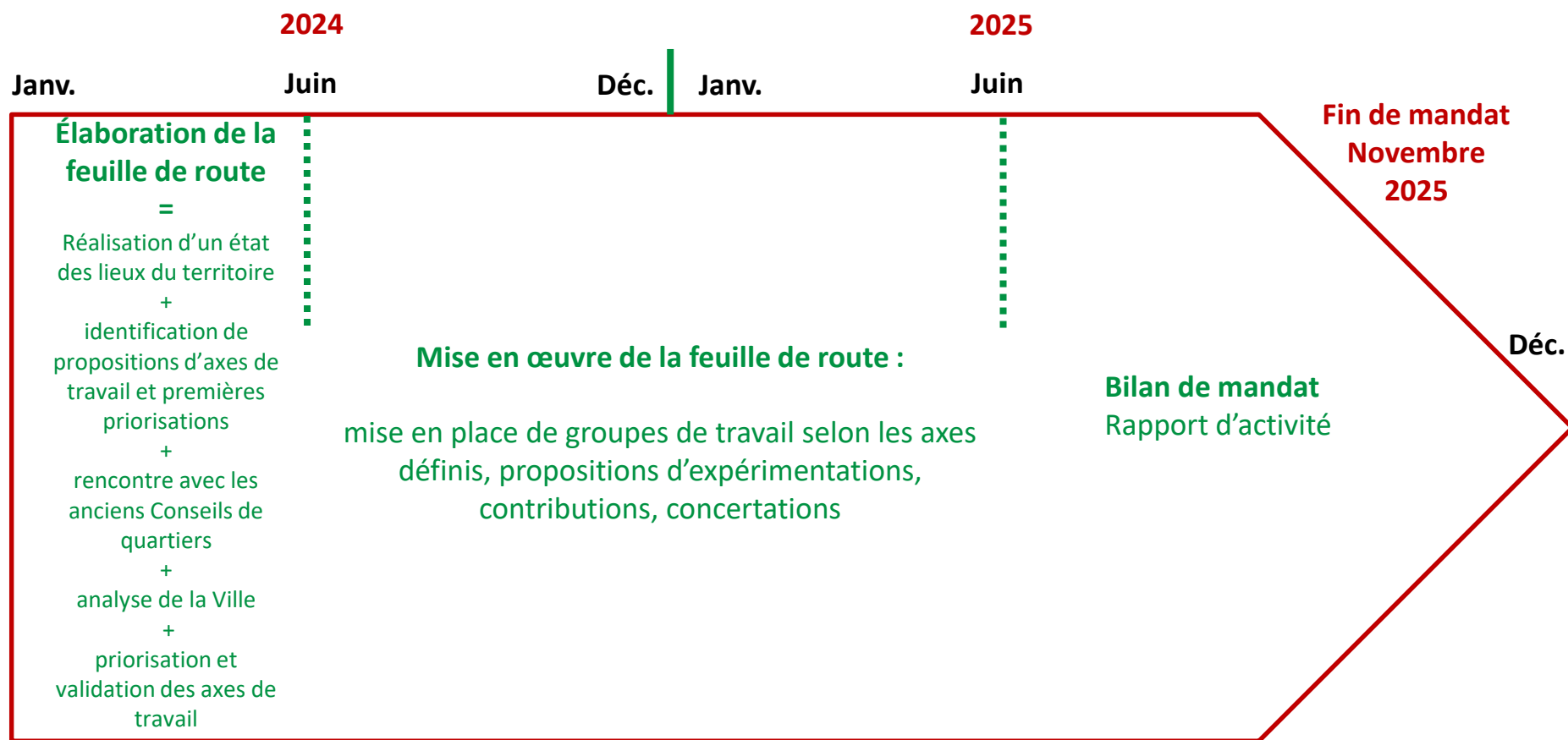
Réunion plénière
Mai/Juin

⑤ **Présentation de l'analyse de faisabilité des propositions et priorisation finale des axes de travail de la feuille de route** selon le degré d'intérêt général, des enjeux de la transition écologique et de la gestion de la temporalité. **Cadrage à 5 axes maximum par quartier** (pour assurer la faisabilité opérationnelle des nouveaux axes de travail et finaliser la mise en œuvre des axes du premier mandat).

Juillet

⑥ **Vote de la feuille de route en Conseil municipal et publication.**

Le calendrier des 2 ans de mandat



Réunions d'installation
Novembre/Décembre 2023

A NOTER Calendrier des réunions du 1^{er} semestre 2024

Réunion plénière
Janvier

① **Réalisation d'un état des lieux du territoire du Conseil de quartiers**

✦ Réunion le **mercredi 31 janvier** de 18h30 à 21h30 **salle Sainte-Ursule**

Réunion plénière
Février

② A partir de cet état des lieux, **identification de propositions d'axes de travail et premières priorisations.**

✦ Réunion le **mercredi 28 février** de 18h30 à 21h30 **salle Sainte-Ursule**

Réunion plénière
Mars

③ **Rencontre entre les anciens et les nouveaux Conseils de quartiers**

✦ Réunion le **mercredi 20 mars** de 18h30 à 21h30 **salle Sainte-Ursule**

Avril

④ **Analyse** des propositions d'axes de travail par les services de la Ville.

Réunion plénière
Mai/Juin

⑤ **Présentation de l'analyse de faisabilité des propositions et priorisation finale des axes de travail de la feuille de route**

✦ Réunion **mercredi 22 mai** de 18h30 à 21h30 **salle Sainte-Ursule**

Juillet

Vote de la feuille de route en Conseil municipal et publication.

✦ **Conseil municipal le 4 juillet à 17h30 à l'Hôtel de Ville**

Avec les Conseils de quartiers

Devenez
acteur, actrice
de votre ville!



Bayonne*
BAIONA-PAYS BASQUE